

**ASSEMBLEE NATIONALE**7 juillet 2005

---

**FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**  
(Deuxième lecture) - (n° 2406)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 21

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 5***(Art. L.O. 111-9 du code de la sécurité sociale)*

Dans l'avant-dernière phrase du premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« de sécurité sociale et »,

les mots :

« de sécurité sociale, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.